



Affaire suivie par :
Mme Cécile Hordern
Tél : 04 42 93 88 25
Mél :
cecile.hordern@ac-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence
cedex 1

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU le décret n° 2021-548 du 04 mai 2021 modifiant le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur ;**
- VU l'arrêté du 04 mai 2021 fixant l'organisation de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître-Formateur (CAFIPEMF) ;**
- VU le procès-verbal établi par le jury académique en date du 12 juin 2023, au titre de la session 2023**

ARRÊTÉ

Article 1 : sont déclarés admis au titre de la session 2023 du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître-Formateur (CAFIPEMF), les instituteurs et les professeurs des écoles de l'académie d'Aix-Marseille dont les noms suivent :

Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
ABOURS	ABOURS	Yves
AIELLO	AIELLO	Raphaël
AUBERT	MECCHI	Carole
BAGHDIKIAN	BAGHDIKIAN	Claire
BERGNA	BERGNA	Estelle
BRAMAND	BRAMAND	Natacha
CARPENTIER	COUSTURIER	Cédrine
CASTIGLIONE	CASTIGLIONE	Julien
CAZALS	PUGNET	Sandrine
CHAVAUDRA	AGUILAR	Tess
COMIEN	COMIEN	Anne-Chantal
FOING	FOING	Nadine
FOURNIER	MAUBERT	Delphine
GASPAR	GUIRADO	Carole

Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
GENTIL	ROCCHI	Audrey
GIBIAT	GIBIAT	Xavier
GOFFIN	GOFFIN	Lydie
ISNARD	ISNARD	Marion
LOVILLO	LOVILLO	Anaïs
MADIONA	AZIZA	Julie
MARCHETTI	MARCHETTI	Delphine
MEYNIER	MEYNIER	Magali
MEZIERES	MEZIERES	Jean-Philippe
MONTOYA-SANCHEZ	ARGENCE	Elodie
NGANGA	GAEL NGANGA	Gaël
PALLAUD	HIBON DE FROHEN	Caroline
PILLET	LUCIANO	Jennifer
POYNARD	POYNARD	Aurélie
PREVOTEAU SOUKRATI	PREVOTEAU	Marie
RESSOT	RESSOT	Cynthia
RICHARD	BLOSSEVILLE	Marina
SANSONETTI	BASTON	Isabelle
SCHNEIDER	THEY	Emilie
SOULIE	OUBRE	Elodie
WALLART	GALLET	Séverine

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, et les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes et du Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 13/06/2023

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN

Bernard BEIGNIER